

Actualité

Date de publication : 04/11/2015

BIC - Actualisation du taux maximum des intérêts admis en déduction d'un point de vue fiscal

Série / Division :

BIC - CHG

Texte :

Le taux de référence servant au calcul du plafonnement des intérêts déductibles en application des dispositions du 3° du 1 de l'[article 39 du code général des impôts](#) a été mis à jour pour les **exercices de douze mois clos du 30 septembre 2015 au 30 décembre 2015**.

Actualité liée :

X

Document lié :

[BOI-BIC-CHG-50-50-30](#) : BIC - Frais et charges - Charges financières - Intérêts des avances consenties par les associés en sus de leur part de capital - Taux d'intérêt limite

Signature du document lié :

Véronique Bied-Charreton, Directrice de la législation fiscale.